



R É S I L I E N C E

OS

N O T R E V I S I O N

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario s'efforce d'atteindre l'excellence organisationnelle dans le cadre de son mandat afin de servir l'intérêt public, de réglementer ses membres et de rendre des comptes à la collectivité et d'être accessible à celle-ci.

N O T R E M I S S I O N

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario protège l'intérêt public en réglementant l'exercice des professions du travail social et des techniques de travail social et en faisant la promotion d'une pratique éthique et professionnelle.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA REGISTRATEURE ET CHEF DE LA DIRECTION



Mukesh Kowlessar, TTSI
Le président



Lise Betteridge, MTS, TSI
La registrateure et chef de la direction

RÉSILIENCE, DÉTERMINATION ET ESPOIR

Qu'est-ce que la « résilience »? Certains la définissent comme la capacité de s'adapter et de se remettre de situations difficiles; on l'utilise souvent comme synonyme de force. La résilience sous-entend également la détermination et l'espoir d'un avenir meilleur. Résilience. Détermination. Espoir.

L'année 2020 s'est avérée éprouvante pour énormément de personnes en raison de la pandémie de COVID-19 – les pertes, les souffrances et la douleur, et le marasme économique qu'elle a provoqués. En 2020, nous avons été témoins de la mobilisation mondiale contre le racisme envers les Noirs et les autres formes d'oppression systémique. Ces événements ont poussé l'Ordre (et de nombreuses autres organisations) à réfléchir à son rôle réglementaire et à le réexaminer dans l'optique des importantes luttes visant à accroître la diversité, l'équité et l'inclusion.

Cependant, tout en étant exigeante, l'année nous a également donné l'occasion de nous adapter, d'apprendre et de grandir – de faire preuve de résilience.

En 2020, par exemple, l'Ordre a lancé son Plan stratégique 2020-2023, lequel a défini quatre priorités stratégiques qui guideront ses décisions actuelles et futures : **faire respecter une pratique éthique et professionnelle, renforcer l'engagement des parties prenantes et les relations avec le gouvernement, accroître la diversité, l'équité et l'inclusion, et améliorer l'efficacité réglementaire.**

Tout au long de 2020, l'Ordre a travaillé diligemment pour veiller à ce que les travailleuses et travailleurs sociaux et les techniciennes et techniciens en travail social de l'Ontario aient le soutien et les ressources nécessaires afin de **servir le public de façon éthique et professionnelle**. Pendant la pandémie, le service de la Pratique professionnelle de l'Ordre a fourni 3 074 consultations aux membres, aux employeurs et au public, dont bon nombre étaient liées à la COVID-19 et à la pratique par voie électronique. Depuis le

début de la pandémie, nous avons conçu des ressources sur la pratique en ligne à l'intention des membres, notamment deux webinaires, des Notes sur la pratique, une visant à contrer le racisme envers les Noirs et l'autre traitant de l'administration de la naloxone, en plus d'articles et de présentations accessibles virtuellement.

L'Ordre a **renforcé l'engagement des parties prenantes et les relations avec le gouvernement** en 2020. Nous avons transmis en temps utile à nos membres et autres parties prenantes des mises à jour, des ressources et des réponses liées à la COVID-19 au moyen de nos diverses plateformes de communication. Nous avons poursuivi nos campagnes de sensibilisation auprès du public et des employeurs qui ont connu énormément de succès et qui ont donné lieu à 235 519 visites sur le Tableau de l'Ordre en ligne – une hausse de 31 % sur l'année précédente. Dans le cadre de notre mandat de protection du public, nous avons continué à collaborer avec nos parties prenantes du gouvernement au sujet de questions importantes, notamment le règlement d'application de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, et la réglementation du personnel des sociétés d'aide à l'enfance.

L'Ordre s'est engagé à **accroître la diversité, l'équité et l'inclusion** dans ses processus, ses ressources et ses documents organisationnels. En 2020, nous avons mis au point de nouvelles pages Web et ressources consacrées à la réalisation de cette priorité stratégique par la tenue de deux forums éducatifs axés sur la lutte contre le racisme aux premières lignes et la prestation de services équitables aux nouveaux arrivants et arrivantes LGBTQ+, respectivement. Dans le contexte de notre engagement envers la réconciliation, nous avons demandé à tous les membres d'examiner les appels à l'action de la Commission de vérité

et réconciliation du Canada et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que lectures obligatoires du Programme de maintien de la compétence.

Au cours de 2020, l'Ordre a adopté de nombreuses mesures visant à **améliorer son efficacité réglementaire**. Nous avons commencé à exercer nos activités et à offrir nos services à distance en réaction à la pandémie de COVID-19 et nous avons exploité la technologie avec succès afin d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité. Nous avons continué d'offrir bon nombre de nos services par voie numérique, ce qui comprend le travail en cours sur la conception des processus de demande d'adhésion et de plaintes en ligne, ainsi qu'une initiative complète de gestion des dossiers.

En 2020, l'Ordre a accueilli au Conseil les membres du public nouvellement nommés John Fleming et Pamela Murphy, et la nouvelle travailleuse sociale élue Durel Allen, TSI. Nous désirons profiter de l'occasion pour dire au revoir au membre du public Richard (Rick) Lamb et à la travailleuse sociale élue Vinita Puri, TSI. Merci de votre excellent travail et de votre dévouement.

L'Ordre continuera de remplir son mandat, lequel consiste à servir et à protéger les Ontariennes et Ontariens. L'année qui vient de s'écouler a été pénible, mais grâce à la résilience, à la détermination et à l'espoir, nous avons réussi à nous tirer d'affaire. Nous sommes optimistes face à l'année à venir et nous nous réjouissons à la perspective de continuer de croître, de nous adapter et d'apprendre aux côtés de nos parties prenantes.

R É A L I S A T I O N S 2 0 2 0

Les priorités stratégiques répertoriées ci-dessous sont tirées du Plan stratégique 2020-2023.

FAIRE RESPECTER UNE PRATIQUE ÉTHIQUE ET PROFESSIONNELLE

En 2020, l'Ordre a :

- Fourni 3 074 consultations sur la pratique aux membres, aux employeurs et au public, les questions les plus courantes portant sur le consentement, la confidentialité, l'obligation de mise en garde, la pratique privée, et la technologie.
- Répondu à 169 demandes de renseignements sur le Programme de maintien de la compétence (PMC).
- Atteint un taux de conformité de 97,4 % pour le PMC 2019.
- Donné 20 présentations à des programmes de travail social, des programmes de techniques de travail social, et sur des lieux de travail.
- Réorganisé la trousse éducative à l'intention des étudiants en un guide de navigation en ligne, qui a été envoyé à toutes les écoles et facultés formant les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social.
- Développé une présentation vidéo pour les étudiants en travail social et en techniques de travail social, visant à souligner l'importance de l'inscription à l'Ordre.
- Répondu aux demandes de renseignements des doyens et directeurs de programmes de travail social et des coordonnateurs de programmes de techniques en travail social concernant diverses questions sur la pratique et la réglementation.
- Développé les Notes sur la pratique suivantes : « Administration de naloxone » et « Solutions éthiques et compétentes – Racisme envers les Noirs ».
- Rédigé l'ébauche d'un article pour le bulletin Perspective : « Six considérations primordiales pour les services virtuels ».
- Présenté un webinaire sur la supervision, *Supervision: The Cornerstone of Competence*, auquel ont participé plus de 800 personnes, ainsi qu'un webinaire sur le PMC, *Committed to Competence*, avec une participation de 320 personnes.
- Développé des questions fréquentes sur les services fournis hors province, qui ont été envoyées à tous les membres par le biais d'un eBulletin et ont été affichées sur le site Web de l'Ordre.
- Envoyé un eBulletin à tous les membres les informant de la réaction de l'Ordre à la recommandation du Comité d'examen des décès dus à la violence familiale concernant les obligations professionnelles des membres eu égard à la compétence, à l'exercice récent de la profession et au champ d'exercice.
- En temps de pandémie COVID-19, tenu une édition réduite de son assemblée annuelle par diffusion en continu en direct, à laquelle ont participé plus de 1 300 intervenants partout dans la province.

➤ RÉALISATIONS MAJEURES

Fourni **3 074** consultations sur la pratique aux membres

- Organisé, à l'intention des membres, des forums éducatifs par diffusion en continu en direct sur les thèmes suivants : « Au-delà des intentions positives : Fournir des services équitables pour les nouveaux arrivants et arrivantes LGBTQ+ » et « Le racisme en première ligne » avec, respectivement, plus de 960 et 1 070 participants.

RENFORCER L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET LES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

En 2020, l'Ordre a :

PUBLIC

- Fait régulièrement appel à la participation de toutes les parties prenantes, notamment le public de l'Ontario, pour mieux faire connaître le mandat de l'Ordre quant à la protection du public.
- Régulièrement mis à jour le site Web pour en optimiser l'utilisation pour toutes les parties prenantes ainsi que la transparence eu égard aux activités de l'Ordre.
- Entretenu des communications suivies avec les parties prenantes sur les répercussions de la COVID-19, avec de fréquentes mises à jour à mesure des développements et la création d'une page Web centralisée à ce sujet.
- Augmenté le nombre d'abonnés aux médias sociaux, qui a atteint 15 025 au 31 décembre 2020, soit une hausse de 40 % sur l'année précédente.
- Augmenté la fréquentation du site Web de 25 % sur l'année précédente : le nombre de visites est passé de 1 122 113 en 2019 à 1 406 429 en 2020.

- Poursuivi la campagne de sensibilisation du public visant à faire mieux connaître le rôle de l'Ordre et son mandat de protection du public, ce qui a entraîné 235 519 visites au Tableau en ligne, soit une hausse de 31 % sur l'année précédente.
- Poursuivi une intervention proactive auprès des médias et communiqué avec les journalistes dans le but de les informer du rôle de l'Ordre, des titres protégés et du Tableau en ligne.

MEMBRES

- Porté le nombre de membres à 23 831 au 31 décembre 2020 (20 601 travailleurs sociaux, 2 953 techniciens en travail social, et 277 membres ayant les deux titres).
- Inscrit 1 872 travailleurs sociaux et 517 techniciens en travail social, dont 1 192 récents diplômés, pour un total de 2 389 nouveaux membres.
- Atteint un taux de renouvellement des adhésions de 95 %.
- Publié deux numéros du bulletin Perspective sur le site Web de l'Ordre; ces numéros ont été envoyés par courriel aux membres et à d'autres parties prenantes.
- Envoyé par courriel aux membres et à d'autres parties prenantes 135 eBulletins traitant de diverses questions sur la réglementation et la pratique.

EMPLOYEURS

- Publié quatre numéros du *Communiqué Employeurs* sur son site Web, qui ont été envoyés par courriel aux employeurs et à d'autres parties prenantes; au 31 décembre 2020, le *Communiqué Employeurs* comptait 600 abonnés.

➤ RÉALISATIONS MAJEURES

**1 872 membres en travail social
et 517 membres en techniques de
travail social inscrits**

- Organisé une table ronde virtuelle des employeurs à Sault Ste. Marie, avec une forte représentation d'organismes autochtones et d'organismes de protection de l'enfance.
- Poursuivi la campagne de sensibilisation des employeurs, avec de la publicité numérique et des messages ciblés, pour faire connaître le rôle de l'Ordre aux employeurs.

GOVERNEMENT

- Communiqué avec l'honorable Todd Smith, ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC), qui a participé et a prononcé une allocution à la réunion de mars du Conseil de l'Ordre.;
- Continué de mettre à profit son expertise en relations gouvernementales pour établir de solides relations avec le MSESC, le ministère de la Santé et d'autres contacts importants du gouvernement.
- Mis en évidence le rôle de l'Ordre et son mandat de protection du public, et a poursuivi ses travaux, entre autres, sur les règlements pris en vertu de la *Loi de 2007 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, sur la réglementation du personnel des sociétés d'aide à l'enfance, la protection des titres, les nominations des membres du public, et a fourni des observations sur la réglementation des cliniciens du comportement.

- Demandé à l'honorable Todd Smith, MSESC, de prononcer une allocution vidéo pour l'assemblée annuelle 2020 de l'Ordre.

ACCROÎTRE LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION

En 2020, l'Ordre a :

- Créé une page Web « Diversité, équité et inclusion », avec de l'information sur le rôle réglementaire de l'Ordre, sa priorité stratégique visant à renforcer les aspects de la diversité, avec aussi des mises à jour, des ressources et des questions fréquentes sur le sujet.
- Créé une page Web « Autochtones », qui explique le rôle réglementaire de l'Ordre et son engagement envers la réconciliation, avec des mises à jour et des ressources sur la pratique à l'intention des professionnels du travail social qui travaillent auprès de clients et de collectivités autochtones.
- Développé les nouvelles ressources suivantes sur les enjeux de la diversité, de l'équité et de l'inclusion :
 - Notes sur la pratique : « Solutions éthiques et compétentes - Racisme envers les Noirs »
 - Présentation pour un forum éducatif : « Racism at the Frontlines » (Le racisme en première ligne)
 - Présentation pour un forum éducatif : « Beyond Positive Intentions: Providing Equitable Services for LGBTQ+ Newcomers » (Au-delà des intentions positives : Fournir des services équitables pour les nouveaux arrivants et arrivantes LGBTQ+)

- Exigé que les membres revoient, dans le cadre du PMC 2020, les ressources suivantes ainsi que le manuel des Normes d'exercice :
 - Notes sur la pratique : « L'humilité culturelle. S'engager à apprendre toute sa vie »
 - Rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, « Appels à l'action »
 - Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Répondu aux demandes de renseignements de membres et d'autres parties prenantes concernant le racisme envers les Noirs et les Autochtones, les oppressions systémiques, et le rôle réglementaire de l'Ordre à ce sujet.
- Révisé les signatures courriel standard de l'Ordre pour indiquer en anglais le genre (pronom personnel et adjectif possessif) de chaque membre du personnel.
- Organisé une séance de sensibilisation à l'intention du personnel, donnée par un représentant de l'organisme sans but lucratif The 519, visant à examiner les questions concernant le langage, la terminologie, les notions élémentaires de la diversité en termes de genre et de sexualité, et à promouvoir des environnements inclusifs.

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ RÉGLEMENTAIRE

En 2020, l'Ordre a :

ACTIVITÉS

- En réponse à la situation COVID-19 et afin de tirer parti de la technologie pour améliorer l'accessibilité et l'efficacité, adopté

avec succès le travail à distance pour ses activités et ses services, y compris pour le développement du processus de plainte et du processus d'inscription en ligne.

- Continué de s'assurer que les ressources et les matériels de l'Ordre soient conformes aux normes d'accessibilité, s'assurant notamment que la majorité des formulaires d'inscription formatés soient conformes aux normes d'accessibilité découlant de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).
- Continué de fournir à toutes les parties prenantes des services en français, notamment dans les communications, les ressources sur la pratique, le soutien à la clientèle et les présentations vidéo.

GOUVERNANCE

- Tenu une élection au Conseil dans la circonscription électorale n° 3.
- Tenu l'élection du Bureau du Conseil et publié un communiqué de presse annonçant les résultats.
- Par le biais de son Conseil, pris les décisions suivantes concernant la gouvernance de l'Ordre :
 - Approbation des révisions apportées aux politiques de gouvernance : B-005 (politique sur l'élaboration de l'ordre du jour des réunions); B-007 (description de comité - Bureau); B-012 (politique sur la communication); B-020 (politique sur le modèle de gouvernance); B-022 (programme d'orientation et de mentorat pour les nouveaux membres du Conseil); B 025 (politique sur l'élaboration de l'ordre du jour des réunions du Conseil; et B-029 (représentation du Conseil à des comités/ organisations externes).

- Approbation des révisions proposées pour la politique sur l'inscription relative à la compétence linguistique.
- Approbation de la recommandation du comité des finances demandant qu'il n'y ait aucune hausse en 2021 des droits d'inscription et de la cotisation de renouvellement pour les membres en général.
- Approbation de la version provisoire du Plan stratégique 2020-2023 de l'Ordre.
- Publié les décisions avec motifs rendues par le comité de discipline dans la publication officielle de l'Ordre, sur son site Web et sur le site de CANLII (Institut canadien d'information juridique), une base de données juridiques nationale.
- Continué de surveiller les engagements des membres et les ordonnances rendues en lien avec le Bureau, le comité des plaintes, le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle.
- Continué de surveiller la conformité aux ordonnances des tribunaux relativement aux litiges concernant la protection du titre.

PLAINTES ET DISCIPLINE

- Appuyé le travail du comité des plaintes et du Bureau dans les enquêtes réglementaires et la prise de décisions avec motifs en vertu de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social* (la Loi); ainsi, 194 affaires ont été résolues dès leur réception, 75 nouvelles enquêtes ont été étudiées, 63 enquêtes ont été fermées, et 56 décisions ont été rendues.
- Appuyé le travail du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle lors des audiences réglementaires et des conférences préalables à l'audience en vertu de la Loi et des règles de procédure de ces deux comités.
- Révisé la page Web « Programme Personnes de soutien » afin d'accroître la visibilité du programme auprès des parties prenantes qui ont été victimes d'abus sexuels de la part de membres de l'Ordre.
- Fait enquête sur 150 affaires liées à la protection du titre et affiché le nom d'un autre praticien non réglementé sur la page Web « Praticiens non réglementés » de l'Ordre.
- Développé, suite à la situation COVID-19, de nouvelles règles de procédure et deux guides sur les audiences électroniques; mis en œuvre de nouveaux protocoles et procédures concernant les audiences électroniques afin de soutenir les activités régulières du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle.
- Développé un nouveau protocole et outil pour l'évaluation des plaintes aux termes du par. 24 (2) de la Loi afin de simplifier la gestion efficace des plaintes.

ACTIVITÉS RÉGLEMENTAIRES

- Pris part à un groupe de membres des ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario et de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers afin d'examiner les conséquences de la fraude commise par des professionnels dans le secteur de l'assurance-automobile.

➤ RÉALISATIONS MAJEURES

Développé de nouvelles ressources liées à la diversité, l'équité et l'inclusion

- Collaboré, avec le personnel d'autres ordres de réglementation à l'examen de questions diverses, entre autres, la réglementation des cliniciens du comportement; la rédaction d'une réponse conjointe à une lettre ouverte concernant l'intervention de la police dans les évaluations de santé mentale; et le dépistage de la COVID-19 dans les conseils scolaires.
- Fourni des observations et commentaires aux organisations suivantes : Bureau des substances contrôlées de Santé Canada concernant les demandes d'exemption aux termes de la *Loi réglementant certaines drogues et substances* (1996) eu égard à la thérapie à la psilocybine; Santé Ontario, en ce qui concerne sa version provisoire de la Norme de qualité pour les soins relatifs au delirium; Ordre des diététistes de l'Ontario, au sujet de la norme de cette organisation régissant la délégation d'actes autorisés.
- Participé à des réunions avec le personnel d'autres régulateurs de l'Ontario, avec notamment : le groupe Enquêtes et audiences du réseau des registraires; le groupe de réseautage Ressources humaines; le Quality Assurance Working Group; le groupe de réseautage des conseillers en matière de pratique; le comité Psychothérapie inter-collèges; le groupe des registraires adjoints; le forum des registraires; le groupe de réseautage TI; le groupe de réseautage de l'association Investigations, Discipline and Enforcement Association (IDEA); l'Ontario Regulators for Access Consortium; et le Regulatory Communicators Network.
- En avril 2020, la registrateure a siégé à un panel international du Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR) chargé d'examiner la réponse réglementaire à la crise COVID-19.
- La registrateure a pris part à un panel du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR) en vue d'examiner le sujet suivant : « La gouvernance efficace : Optimiser l'innovation en l'absence de changements législatifs ».
- La présidente et la registrateure ont été invitées par le conseil d'administration de la Human Resources Professionals Association (HRPA) à participer à un groupe de travail sur la gouvernance de la réglementation.
- La registrateure a présidé le sous-comité sur l'administration, la législation et les politiques du Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR) et a fait partie du corps enseignant du Programme CLEAR de formation en leadership pour les dirigeants.
- La registrateure adjointe a été à nouveau nommée au comité de planification des programmes nationaux du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR).
- La directrice des communications a fait une présentation lors d'un webinaire de CLEAR sur la mise en œuvre et le succès de la campagne de sensibilisation du public menée par l'Ordre.
- L'équipe de gestion de l'Ordre a participé au programme de développement en leadership pour les régulateurs de l'Ontario (LEADOR).

RAPPORTS DES COMITÉS 2020

(Présidents et membres des comités au 31 décembre 2020)

BUREAU

Toula Kourgiantakis, TSI, présidente

Mukesh Kowlessar, TTSl, vice-président

Déirdre Smith, membre du public,
vice-présidente

Sanjay Govindaraj, TSI

Shelley Hale, TTSl

Pamela Murphy, membre du public

Le Bureau apporte un leadership au Conseil et lui permet de fonctionner efficacement. Le Bureau est autorisé à exercer tout pouvoir et accomplir toute fonction du Conseil entre les réunions du Conseil, à l'exception du pouvoir de créer, de modifier ou de révoquer un règlement ou un règlement administratif. En plus d'agir au nom du Conseil, le Bureau reçoit et passe en revue les comptes rendus d'enquêtes sur les rapports obligatoires concernant la conduite ou les actes des membres de l'Ordre et renvoie des cas au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle de l'Ordre. Le mandat du Bureau prescrit par la loi consiste également à approuver les agents d'enquête nommés par la registrature.

En 2020, le Bureau a supervisé le processus de planification du Plan stratégique 2020-2023. Il a également étudié et transmis au Conseil nombre des questions décrites dans les réalisations présentées ailleurs dans ce rapport annuel.

STATISTIQUES SUR LES RAPPORTS OBLIGATOIRES

En 2020 :

- 12 nouvelles enquêtes relatives aux rapports ont été étudiées
- Neuf enquêtes ont été fermées

- Deux décisions avec motifs ont été rendues par écrit
- Le Bureau a renvoyé deux cas au comité de discipline
- Le Bureau a renvoyé cinq cas au comité d'aptitude professionnelle

COMITÉ DE DISCIPLINE

Présidente : **Frances Keogh**, TSI

Dans le cadre de son devoir de servir et de protéger l'intérêt public, l'Ordre est tenu d'avoir un comité de discipline. Le comité de discipline fait ce qui suit :

- Il entend et tranche les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence portées à l'encontre d'un membre de l'Ordre qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes, le Conseil ou le Bureau.
- Il s'acquitte des autres fonctions que lui attribue le Conseil.

En 2020, le comité de discipline a :

- Reçu deux cas qui lui ont été renvoyés
- Tenu 10 audiences et six conférences préalables à l'audience
- Rendu sept décisions avec motifs.

COMITÉ D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Présidente : **Frances Keogh**, TSI

Dans le cadre de son devoir de servir et de protéger l'intérêt public, l'Ordre est tenu d'avoir un comité d'aptitude professionnelle. Le comité d'aptitude professionnelle fait ce qui suit :

- Il entend et tranche les allégations d'incapacité portées à l'encontre d'un membre de l'Ordre qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes, le Conseil ou le Bureau.
- Il s'acquiesce des autres fonctions que lui attribue le Conseil.

En 2020, le comité d'aptitude professionnelle a :

- Reçu cinq cas qui lui ont été renvoyés
- Tenu trois audiences
- Rendu deux décisions avec motifs.

COMITÉ DES PLAINTES

Présidente : **Sue-Ellen Merritt**, TTSI

Dans le cadre de son devoir de servir et de protéger l'intérêt public, l'Ordre est tenu d'avoir un processus formel de traitement des plaintes pour permettre aux membres du public de déposer une plainte au sujet de la conduite ou des actes d'un membre de l'Ordre. Ce processus est conçu pour relever et résoudre toute préoccupation concernant les fautes professionnelles, l'incompétence ou l'incapacité de membres. Le processus a également pour but de faire en sorte que la personne qui dépose la plainte et le membre de l'Ordre faisant l'objet de la plainte soient traités équitablement.

En 2020, le comité des plaintes a :

- Étudié 63 nouvelles enquêtes concernant des plaintes
- Fermé 54 enquêtes concernant des plaintes.
- Rendu 54 décisions avec motifs par écrit

- Donné quatre avertissements lors de comparutions en personne.

COMITÉ D'APPEL DES INSCRIPTIONS

Président : **Kenta Asakura**, TSI

Dans le cadre de son devoir de servir et de protéger l'intérêt public, l'Ordre est tenu d'avoir un comité d'appel des inscriptions. Ce comité examine les questions se rapportant à l'inscription des demandeurs. Si la registrateur a l'intention de refuser de délivrer un certificat d'inscription à un demandeur ou d'assortir un certificat d'inscription de conditions ou de restrictions et que le demandeur n'y consent pas, la registrateur lui envoie un avis d'intention avec motifs par écrit. Le demandeur reçoit également un avis lui précisant qu'il a 60 jours pour demander un examen de l'intention de la registrateur. S'il demande un examen, le comité d'appel des inscriptions effectue cet examen.

En 2020, le comité d'appel des inscriptions a :

- Reçu 13 demandes d'examen (huit pour l'inscription en travail social; cinq pour les techniques en travail social)
- Étudié 13 demandes d'examen (huit en travail social; cinq en techniques de travail social) reçues entre 2019 et 2020 : 12 décisions avec motifs ont été rendues; une (1) décision a été approuvée en principe.

COMITÉ DES ÉLECTIONS

Présidente : **Karen Fromm**, membre du public

Le comité des élections a pour mandat de faire ce qui suit :

- Fixer la date de chaque élection.
- Fixer les procédures à suivre pour mener une élection et prévoir une procédure de recomptage des votes, ce qui n'est pas précisé par les règlements administratifs.
- Trancher les différends sur la question de savoir si un membre est autorisé à nommer un candidat à une élection ou à voter.
- Trancher toute question se rapportant à l'acceptabilité de bulletins de vote ou d'enveloppes douteux.
- S'acquitter des fonctions énoncées dans les règlements administratifs

En 2020 :

- Le comité des élections a examiné les documents relatifs aux élections ainsi que les mises en candidatures et les bulletins de vote douteux, et a supervisé la mise en œuvre du processus d'élection reporté.
- Une élection a eu lieu pour les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social le 23 juillet 2020 dans la circonscription électorale n° 3. Le processus électoral était disponible en ligne, y compris l'appel de mises en candidature et la procédure de vote.
- Le comité a félicité Durel Allen, TSI, Toula Kourgiantakis, TSI, Charlene Crews, TTSI, et Judy Gardner, TTSI, qui ont été élues pour un mandat de trois ans débutant en septembre 2020.

COMITÉ DES NORMES D'EXERCICE

Présidente : **Lisa Seburn**, TSI

Le comité des normes d'exercice a pour mandat de faire ce qui suit :

- Étudier et examiner les normes d'exercice de l'Ordre et les lignes directrices se rapportant aux normes d'exercice.
- Recommander au Conseil un processus de consultation des membres de l'Ordre au sujet des normes d'exercice de l'Ordre et des lignes directrices se rapportant aux normes d'exercice.
- Conformément aux directives du Conseil, mettre en œuvre ou déclencher la mise en œuvre d'un processus de consultation au sujet des normes d'exercice de l'Ordre et des lignes directrices se rapportant aux normes d'exercice.
- Recommander et soumettre à l'approbation du Conseil les changements à apporter aux normes d'exercice de l'Ordre et l'adoption de lignes directrices se rapportant aux normes d'exercice.
- Recommander et soumettre à l'approbation de la registrature ou du Conseil des documents imprimés et tout autre matériel qu'ils jugent approprié afin de communiquer les normes d'exercice et les lignes directrices aux membres de l'Ordre.
- Accomplir toute autre fonction que le Conseil peut déterminer de temps à autre.

En 2020, le comité des normes d'exercice a :

- Examiné l'annexe provisoire *Lignes directrices de la pratique concernant l'administration des médicaments* portant

sur l'administration de naloxone, a soumis ses observations sur l'annexe, et a discuté du processus visant à consulter les parties prenantes à ce sujet.

- Examiné une proposition recommandant au Conseil que la supervision de l'examen des normes d'exercice soit confiée au comité.

COMITÉ DES FINANCES

Présidente : **Charlene Crews**, TTSI

Le comité des finances fait des recommandations au Conseil sur les questions relatives à la planification financière, à la gestion financière et à la gestion de l'actif, y compris :

- Le budget d'exploitation annuel
- Les contrôles financiers internes
- Les politiques financières et les plans financiers
- Les politiques pour le placement des fonds.

En 2020 :

- Le comité a examiné les états financiers de l'Ordre et les états du portefeuille actuel de l'Ordre.
- Le comité a approuvé les révisions apportées à la Politique d'investissement à long terme qui permettent l'utilisation d'investissements collectifs.
- Le comité a examiné et approuvé les politiques relatives à l'approvisionnement et aux cartes de crédit, et les politiques concernant la gestion des finances de l'Ordre.

- Sur la recommandation du comité, l'auditeur de l'Ordre a donné au Conseil, lors de sa réunion de septembre 2020, une orientation sur les finances de l'Ordre et expliqué les responsabilités fiduciaires du Conseil.

- Le comité a dirigé le processus d'élaboration du budget annuel et du plan de travail 2021, étudié les prévisions de trésorerie et a recommandé de ne pas augmenter les frais d'adhésion et les cotisations de renouvellement pour 2021.

- Le président du comité des finances a présenté au Conseil le budget et le plan de travail provisoires pour 2021, qui ont été approuvés lors de la réunion du Conseil de décembre 2020.

COMITÉ DES CANDIDATURES

Présidente : **Shelley Hale**, TTSI

Le comité des candidatures fait des recommandations au Conseil au sujet de la nomination des membres et des présidents de chaque comité statutaire et non statutaire établi selon les règlements administratifs de l'Ordre.

En 2020, le comité des candidatures :

- A tenu une séance d'orientation en août afin de passer en revue les exigences de la Loi concernant la composition des comités statutaires et les exigences prévues par le règlement administratif concernant la composition des comités non statutaires.
- S'est réuni en septembre pour passer en revue l'information fournie par les membres et les non-membres du Conseil dans leur formulaire de nomination concernant leur participation aux comités statutaires et non

statutaires, et a fait des recommandations au Conseil sur la nomination des membres et du président de chacun des comités lors de la réunion du Conseil de septembre 2020.

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE

Présidente : **Déirdre Smith**, membre du public

Le comité de la gouvernance a pour mandat de faire ce qui suit :

- Élaborer, tenir à jour et réviser les politiques et procédures de gouvernance.
- Faire des recommandations au Conseil sur les politiques, les procédures et les modifications.
- Exécuter les fonctions que le Conseil peut déterminer de temps à autre.

En 2020, le comité de la gouvernance a :

- Revu plusieurs politiques de gouvernance et recommandé des modifications conformément au cycle de révision.
- Développé le protocole de gestion des risques, qui a été approuvé par le Conseil en mars 2020.
- Continué de mettre en œuvre les objectifs du Plan stratégique 2016-2019 que le Conseil a approuvés en mai 2016, et commencé à discuter des objectifs énoncés dans le nouveau Plan stratégique 2020-2023, qui a été approuvé en mai 2020.

COMITÉ DES TITRES ET DÉSIGNATIONS

Président : **Andy Kusi-Appiah**, membre du public

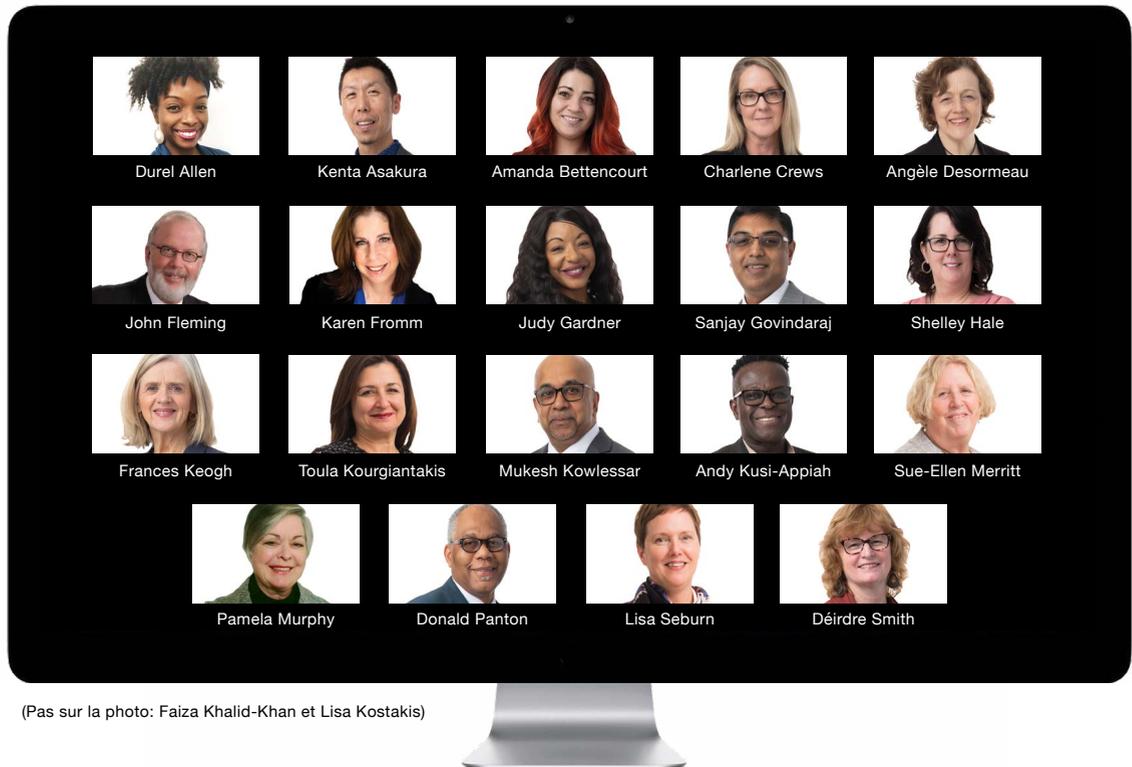
Le comité des titres et désignations étudie les appels présentés par les membres (appelants) dans les 30 jours après avoir reçu l'avis de l'Ordre selon lequel la registrateur a déterminé qu'un appelant n'est pas titulaire d'un doctorat acquis en travail social, au sens du paragraphe 47.3 (2) de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*. Le comité rend sa décision par écrit à l'appelant et à la registrateur. La décision du comité est définitive, a force exécutoire et ne peut pas faire l'objet d'un nouvel appel.

COMITÉ DES SOCIÉTÉS PROFESSIONNELLES

Présidente : **Judy Gardner**, TTSI

Le comité des sociétés professionnelles étudie tout appel présenté par une société professionnelle dans les 30 jours suivant la date à laquelle l'Ordre l'a informée de l'affaire. Le comité rend sa décision à la registrateur et (ou) à l'appelant. La décision du comité des sociétés professionnelles est définitive et ne peut pas faire l'objet d'un nouvel appel.

CONSEIL DE L'ORDRE 2020 - 2021



CONSEIL DE L'ORDRE (AU 31 DÉCEMBRE 2020)

Durel Allen, TSI

Kenta Asakura, TSI

Amanda Bettencourt, TTSI

Charlene Crews, TTSI

Angèle Desormeau, TTSI

John Fleming, membre du public

Karen Fromm, membre du public

Judy Gardner, TTSI

Sanjay Govindaraj, TSI

Shelley Hale, TTSI

Frances Keogh, TSI

Faiza Khalid-Khan, membre du public

Lisa Kostakis, membre du public

Toula Kourgiantakis, TSI

Mukesh Kowlessar, TTSI

Andy Kusi-Appiah, membre du public

Sue-Ellen Merritt, TTSI

Pamela Murphy, membre du public

Donald Panton, TSI

Lisa Seburn, TSI

Déirdre Smith, membre du public

NON-MEMBRES DU CONSEIL

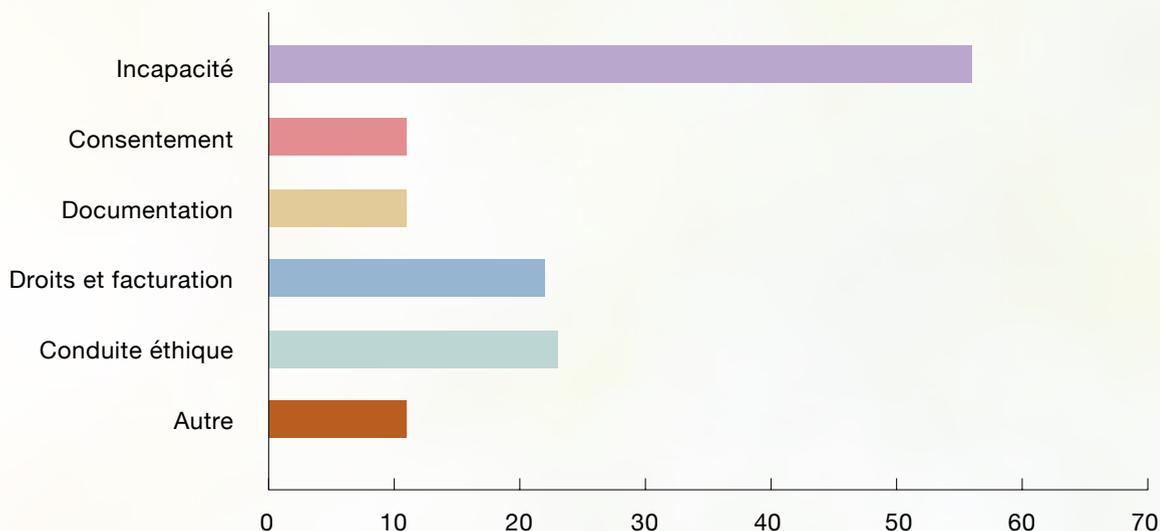
Greg Clarke, TTSI

Dave McWilliams, TTSI

Rita Silverthorn, TSI

Delia Sinclair Frigault, TSI

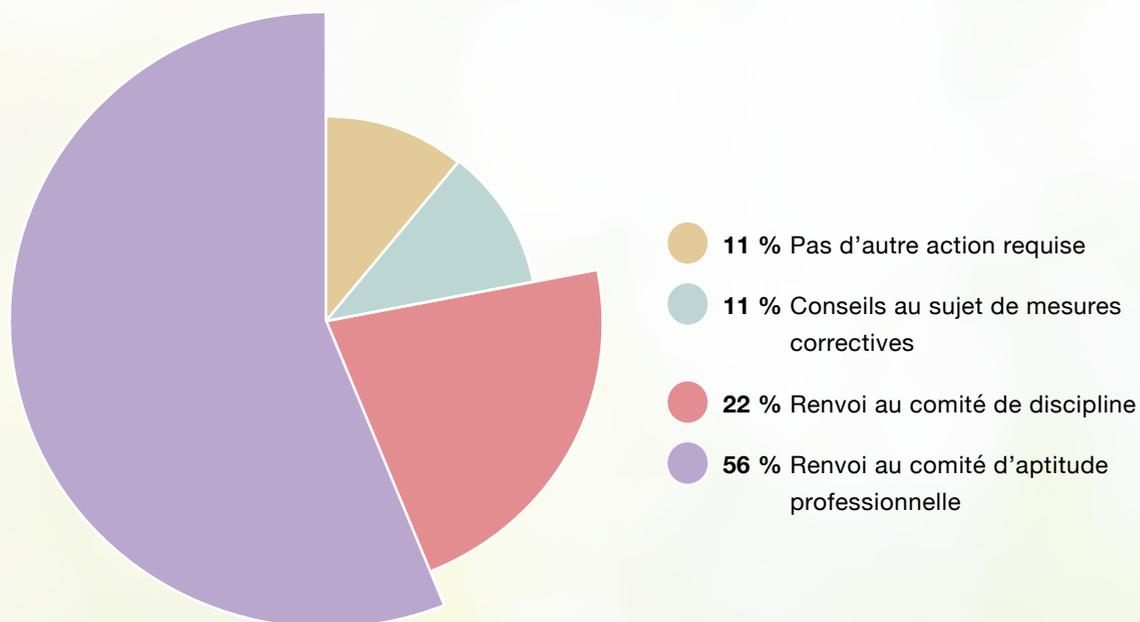
QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES RAPPORTS ET LES RAPPORTS OBLIGATOIRES*



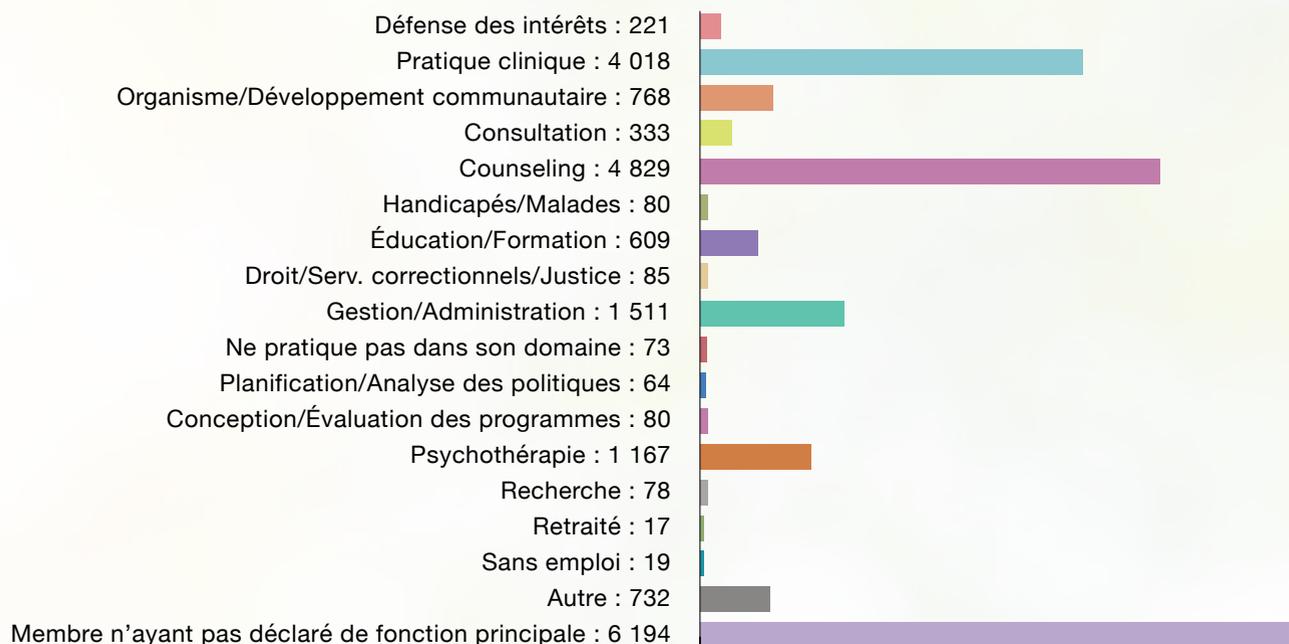
Remarque : Les rapports et les rapports obligatoires soulèvent souvent plusieurs questions relatives au travail social et aux techniques de travail social.

** Les pourcentages représentent les cas qui ont été réglés.*

DÉCISIONS PRISES CONCERNANT LES RAPPORTS ET LES RAPPORTS OBLIGATOIRES



FONCTION PRINCIPALE DE L'EMPLOI - TRAVAILLEUSES/ TRAVAILLEURS SOCIAUX INSCRITS



À noter : Cette information est fournie volontairement par les membres.

FONCTION PRINCIPALE DE L'EMPLOI - TECHNICIENNES/ TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL INSCRITS



À noter : Cette information est fournie volontairement par les membres.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Crowe Soberman | Canada

Crowe Soberman LLP

Member Crowe Global

2 St. Clair Avenue East, Suite 1100
Toronto, ON M4T 2T5

Main 416 964 7633

Fax 416 964 6454

www.crowesoberman.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres
de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario

Opinion

Les états financiers résumés ci-joints, regroupant l'état résumé de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état résumé de l'évolution de l'actif net et l'état résumé des résultats pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes correspondantes, sont tirés des états financiers audités de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

À notre avis, les états financiers résumés ci-joints constituent un résumé fidèle des états financiers audités, selon les critères décrits dans la note 2 des états financiers résumés.

États financiers résumés

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La lecture des états financiers résumés et du rapport de l'auditeur sur ceux-ci ne saurait, par conséquent, se substituer à la lecture des états financiers audités et du rapport de l'auditeur s'y rapportant. Les états financiers résumés et les états financiers audités ne tiennent pas compte des effets des événements survenus après la date de notre rapport sur les états financiers audités.

États financiers audités et notre rapport s'y rapportant

Notre opinion sur les états financiers audités, telle qu'énoncée dans notre rapport du 27 avril 2021, est inchangée.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers conforme aux critères décrits dans la note 2 des états financiers résumés.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion, à savoir si les états financiers résumés constituent un résumé fidèle des états financiers audités sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés*.

Crowe Soberman LLP

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

30 avril 2021

Crowe Soberman LLP est membre de Crowe Global, une association (« verein ») de droit suisse. Chaque cabinet membre de Crowe Global est une personne morale distincte et indépendante. Crowe Soberman LLP et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables des actes ou omissions de Crowe Global ou de tout autre membre de celle-ci. Crowe Global n'offre pas de services professionnels et n'a pas de participation ou de part sociale dans la firme Crowe Soberman LLP.
©2021 Crowe Soberman LLP

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre	2020	2019
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 584 285 \$	3 863 724 \$
Placements à court terme	4 695 658	2 410 569
Intérêts à recevoir	12 927	19 675
Aide gouvernementale à recevoir	82 542	-
Charges payées d'avance et postes divers de l'actif	158 066	88 715
	12 951 893 \$	10 912 139 \$
Placements à long terme		
	2 501 941	3 608 720
Équipement et améliorations des biens à bail	423 393	349 474
Logiciels	493 081	571 262
	12 951 893 \$	10 912 139 \$
PASSIF		
À court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	484 495 \$	522 800 \$
Revenus reportés	5 789 584	5 020 047
	6 274 079	5 542 847
Engagements et éventualités		
ACTIF NET		
Actif net investi en équipement, biens à bail et logiciels	916 474	920 736
Actif net non affecté	5 761 340	4 448 556
	6 677 814	5 369 292
	12 951 893 \$	10 912 139 \$

ÉTAT RÉSUMÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre

	Actif net investi en équipement, améliorations de biens à bail, et logiciels	Actif net non affecté	2020	2019
Solde, début de l'exercice	920 736 \$	4 448 556 \$	5 369 292 \$	5 136 991 \$
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux charges	(299 272)	1 607 794	1 308 522	232 301
Virement interfonds – investi en équipement, améliorations de biens à bail, et logiciels	295 010	(295 010)	-	-
Solde, fin de l'exercice	916 474 \$	5 761 340 \$	6 677 814 \$	5 369 292 \$

ÉTATS RÉSUMÉS DES RÉSULTATS

Exercice clos le 31 décembre	2020	2019
Recettes		
Droits d'inscription	7 924 567 \$	6 842 598 \$
Frais de dossier	232 700	257 300
	8,157,267	7,099,898
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	4 146 071	4 060 741
Location des locaux	818 717	788 095
Frais juridiques	757 504	517 947
Experts-conseils	249 670	205 384
Publicité et promotion	232 112	277 657
Frais bancaires	180 659	161 752
Location et entretien	169 968	152 365
Perfectionnement professionnel	64 730	92 344
Fournitures de bureau	62 819	78 759
Réunions du Conseil et des comités	44 198	233 089
Audit et comptabilité	38 646	35 030
Téléphone	38 184	40 995
Assurances	29 967	28 112
Traduction	27 150	22 101
Site Web	24 820	12 417
Frais de poste et de messagerie	23 108	30 356
Élection	19 446	9 050
Impression et papeterie	18 499	19 520
Amortissement	299 272	294 505
	7 245 540	7 060 219
Excédent des recettes par rapport aux charges avant d'autres revenus	911 727	39 679
Autres revenus (charges)		
Aide gouvernementale	207 363	-
Revenus de placements	197 865	163 410
Gain réalisé sur la vente de placements	33 415	10 525
Gain non réalisé (perte) sur les placements	(41 848)	33 260
Perte réalisée sur l'élimination d'équipement	-	(14 573)
	396 795	192 622
Excédent des recettes par rapport aux charges	1 308 522 \$	232 301 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

1. Organization

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social (« l'Ordre ») a été institué le 1^{er} mars 1999 en application de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*. L'Ordre est un organisme sans but lucratif dont les objectifs sont de réglementer l'exercice du travail social et des techniques de travail social en Ontario, de régir ses membres et de protéger l'intérêt public. L'Ordre est exempt d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'inscription demeure valide tant que l'Ordre continue de satisfaire les exigences de la Loi et de la réglementation concernant les organismes sans but lucratif.

2. États financiers résumés

Les états financiers résumés sont tirés des états financiers annuels audités complets de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (« l'Ordre ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Une copie des états financiers audités complets est conservée dans les dossiers de l'Ordre et peut être fournie sur demande.

Les critères appliqués par la direction lors de la préparation de ces états financiers sont les suivants :

- a) Les montants présentés dans ces états financiers résumés concordent avec ceux contenus dans les états financiers audités complets, ou peuvent être recalculés à partir de ces montants.
- b) La direction est d'avis que les états financiers résumés contiennent l'information nécessaire et sont regroupés à un niveau approprié pour ne pas induire en erreur les utilisateurs.
- c) La direction a déterminé que l'état des flux de trésorerie ne fournit pas de renseignements supplémentaires utiles aux membres et, à ce titre, ne l'a pas inclus dans les états financiers résumés.

WWW.OTSTTSO.ORG

Ordre des travailleurs sociaux et des
techniciens en travail social de l'Ontario

250, rue Bloor est, bureau 1000
Toronto (Ontario) M4W 1E6

Téléphone : 416.972.9882

Numéro sans frais : 1.877.828.9380

Télécopieur : 416.972.1512